

CONSERVATEURS DU PATRIMOINE
CONCOURS RÉSERVÉ « LOI SAUVADET »
 Nature des épreuves

Dates des inscriptions	Nombre de candidats éligibles	Formations des candidats à l'épreuve écrite	Date de l'épreuve écrite	Formations des candidats à l'épreuve orale	Retour du dossier RAEP	Dates de l'épreuve orale	Admission
Novembre/ décembre 2015	En cours de stabilisation	En cours de détermination					

NATURE DES ÉPREUVES : Arrêté d'organisation des épreuves en cours de réalisation

Une épreuve d'admissibilité	L'épreuve d'admissibilité consiste en une note, par spécialité, établie à partir d'un dossier à caractère culturel, permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème et d'apprécier les connaissances et qualifications acquises.	Durée 5 heures -coefficient 2 – note <5/20 éliminatoire
2 épreuves d'admission	La première épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les qualités du candidat et à évaluer les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de quinze minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur le contenu des fonctions de conservateur du patrimoine. Le jury évalue le niveau et la nature de l'expérience acquise par le candidat lors de son parcours professionnel, ses compétences professionnelles et techniques, ses motivations. Cette épreuve vise aussi à apprécier la qualité et la rigueur de sa démarche professionnelle, sa capacité à appréhender les enjeux liés aux fonctions d'encadrement et de gestion d'un service et ses aptitudes au management ; Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Ce dossier sera transmis aux membres de jurys.	Durée 1 heure – coefficient 3

	La seconde épreuve d'admission consiste en une conversation dans une langue vivante étrangère à partir d'un texte. La langue vivante étrangère faisant l'objet de cette épreuve est choisie par le candidat lors de l'inscription parmi les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe, portugais, polonais.	Durée 30 minutes – préparation 30 minutes – coefficient 1
--	---	--